

**ETABLISSEMENT SCOLAIRE DE GRANDSON**

**EFFET D'HARMOS**

**SUR LE SCHEMA DIRECTEUR**

**PROPOSITIONS D'EVOLUTION**  
**DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES**  
**DU COMITE DIRECTEUR**

JUIN 2011

## Préambule

Nous rappelons ici les principes qui régissent la base de l'organisation des infrastructures scolaires selon HarmoS :

- Organisation basée sur deux cycles primaires CYP1 (actuelles classes -2 à +2), CYP2 (actuelles classes +3 à +6) et un cycle secondaire (actuelles classes +7 à +9)
- Suppression du cycle d'orientation (actuelles classes +5 et +6)
- Regroupement des cycles CYP1 et/ou CYP2 sur un même site de manière à ce que les enseignants puissent assurer un suivi renforcé des élèves sur 4 ans au travers d'une collaboration intensifiée. L'équipe d'enseignants d'un cycle est responsable de la promotion des élèves dans le cycle supérieur. Elle est également responsable du suivi des élèves durant la scolarité du cycle et de proposer les cours d'appui à dispenser aux élèves en difficulté ou les mesures particulières à prendre pour ceux-ci.
- Nouvelle dénomination des classes
  - ⇒ Cycle primaire 1 (CYP1) : classes 1 à 4
  - ⇒ Cycle primaire 2 (CYP2) : classes 5 à 8
  - ⇒ Cycle secondaire : classes 9 à 11

Pour la suite de ce rapport, nous utiliserons la nouvelle dénomination des classes qui s'échelonnent de la classe 1 à la classe 11 et sont regroupées dans les cycles CYP1, CYP2 et cycle secondaire.

## Conséquences sur l'organisation actuelle

La suppression du cycle d'orientation fait que chaque sous-arrondissement du découpage ayant présidé au schéma directeur va devoir réintégrer les élèves des classes +5 et +6 actuelles dans un cycle CYP2. Parallèlement les classes enfantines, actuellement disséminées dans les sous-arrondissements vont devoir être intégrées dans un cycle CYP1.

Ainsi donc, chaque sous-arrondissement devrait être en mesure d'offrir à sa population en âge de scolarité obligatoire une unité de type CYP1 et une de type CYP2.

Ces unités, formées de quatre classes de base, doivent encore pouvoir offrir des salles spéciales (TM, ACM, musique, etc.), une salle de gymnastique conforme aux normes actuelles, ainsi que des locaux annexes, tels une salle des maîtres, un bureau de doyen, une infirmerie, etc. Pour permettre un dédoublement des classes lors de cours à niveau ou de travail sur des thèmes particuliers, il sera nécessaire d'avoir des salles surnuméraires qui seront définies de cas en cas, en fonction du cycle et du nombre de classes de base concernées.

Chacun comprendra facilement, que la réunion de ces deux types d'unités sur un même site est intéressante, car elle permet une meilleure utilisation des salles spéciales et des locaux annexes, ce qui militerait à proposer de compléter les

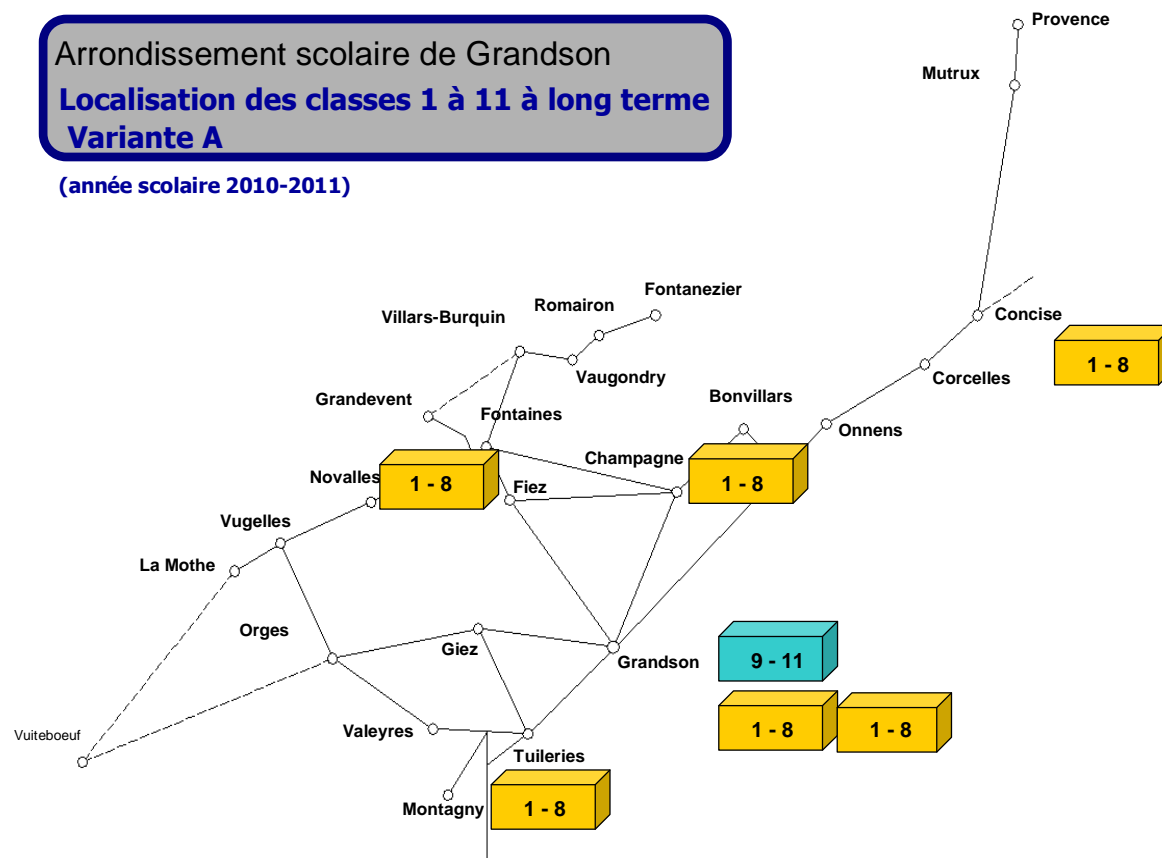
infrastructures existantes pour leur permettre d'accueillir une unité de type CYP1 et une de type CYP2.

Si, dans l'absolu, l'affirmation ci-dessus est tellement évidente qu'elle ne demande pas une réflexion plus poussée, il en va tout autrement dans la réalité. En effet, la localisation de certains sites existants ne permet pas une extension des locaux aptes à couvrir les besoins d'une double unité, CYP1 et CYP2. D'autres ont une situation géographique peu favorable au regard de la provenance des élèves qui devraient y être « enclassés » et engendrent de ce fait des transports importants. Enfin, les aspects développement de la zone desservie et volonté politique de réaliser des infrastructures sportives doivent également être considérés dans la réflexion à mener.

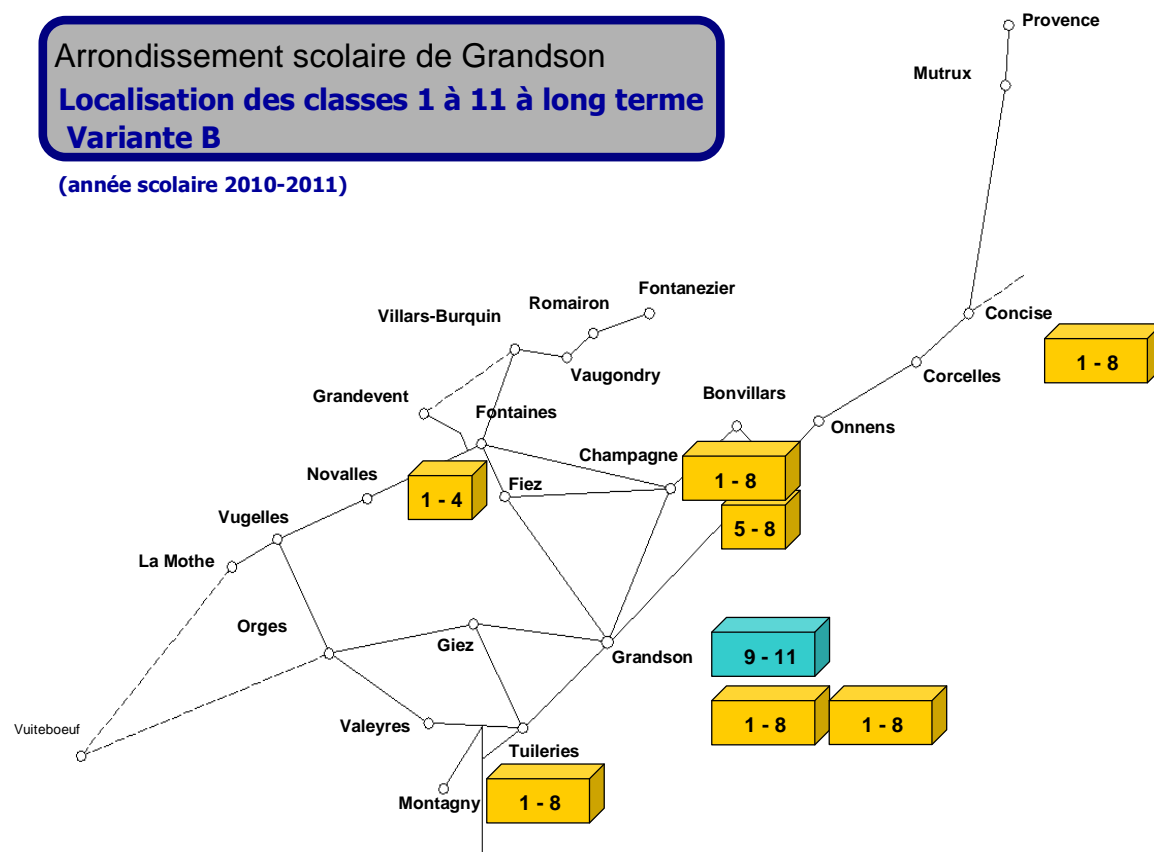
### Localisation des classes à long terme

Le schéma directeur se veut une vision à long terme de la localisation « idéale » des classes. Les présentations faites à fin 2010, montraient deux variantes intéressantes :

- ⇒ Variante A : création d'unités regroupant les cycles CYP1 et CYP2 à Concise, Champagne, Fiez, Grandson et dans la zone Les Tuileries, Montagny, Valeyres.



- ⇒ **Variante B** : création d'unités regroupant les cycles CYP1 et CYP2 à Concise, Champagne, Grandson et dans la zone Les Tuileries, Montagny, Valeyres. Maintien d'une unité CYP1 à Fiez et renforcement de celle de Champagne de façon à ce qu'elle puisse accueillir un deuxième cycle CYP2. Cette proposition était basée sur des considérations liées à la volonté exprimée par les autorités de Champagne et corroborée par l'étude menée sur l'implantation d'infrastructures sportives sur l'arrondissement de Grandson. Cette variante évite la construction d'une salle de gymnastique à Fiez, dont l'utilisation ne serait pas optimum. Elle permet une économie au niveau des investissements de l'ordre de 2,5 millions, soit une charge annuelle d'intérêts et d'amortissement de 200'000.- CHF. Elle oblige par contre à organiser un transport scolaire pour dispenser la gymnastique aux élèves de Fiez.



3136 / J. Dias / novembre 2002

Il est rappelé ici qu'il n'y a aucune velléité de délocaliser le cycle secondaire, dont l'implantation sur la commune de Grandson est parfaitement judicieuse.

**Besoins exprimés par cycles CYP1 et CYP2**

Une rapide analyse des besoins pressentis pour permettre un bon fonctionnement des cycles CYP1 et CYP2 donne les résultats suivants :

## Cycle scolaire CYP1 minimal

| Rubrique                               | Dimension         | CYP1 | Nombre | Remarques  |
|--|-------------------|------|--------|--|
| <b>Enseignement</b>                    |                   |      |        |  |
| Salles d'enseignement général          | 80 m <sup>2</sup> | 4    | 4      |  |
| Salles de dégagement                   | 80 m <sup>2</sup> | 1    | 1      | Prévoir paroi mobile pour diviser la salle en deux parties |
| Salles spéciales                       |                   |      |        |  |
| - rythmique / musique                  | 80 m <sup>2</sup> | 1    | 1      |  |
| - espace lecture / travail             | 50 m <sup>2</sup> | 1    | 1      |  |
| Salle de gymnastique                   | VD 2              | 0    | 0      | Utiliser salle de rythmique                                |
| <b>Direction / corps enseignant</b>    |                   |      |        |  |
| Salle des maîtres                      |                   |      |        |  |
| - espace détente                       | 20 m <sup>2</sup> |      | 1      |  |
| - espace de travail                    | 15 m <sup>2</sup> |      | 1      |  |
| - espace rangement / reprographie      | 10 m <sup>2</sup> |      | 1      |  |
| Bureau pour direction / chef de file   | 15 m <sup>2</sup> |      | 1      | Bureau utilisable pour les entretiens avec les parents     |
| <b>Services annexes</b>                |                   |      |        |  |
| Bureau PPLS / autres                   | 15 m <sup>2</sup> |      | 1      | Ce bureau permet d'éviter des trajets aux élèves           |
| Accueil parascolaire                   | 50 m <sup>2</sup> |      | 0      | Utiliser espace lect. / travail                            |
| Infirmierie                            | 10 m <sup>2</sup> |      | 1      |  |
| <b>Intendance / entretien</b>          |                   |      |        |  |
| Local pour mat. + produits d'entretien | 15 m <sup>2</sup> |      | 1      |  |
| Local stockage mat scolaire            | 20 m <sup>2</sup> |      | 1      |  |
| <b>Locaux communs</b>                  |                   |      |        |  |
| WC petits (CYP1)                       |                   | x    | x      | Selon normes scolaires                                     |
| WC corps enseignant                    |                   |      | x      | Selon normes scolaires                                     |

## Cycle scolaire CYP2 minimal

| Rubrique                      | Dimension         | CYP2 | Nombre | Remarques  |
|-------------------------------|-------------------|------|--------|--|
| <b>Enseignement</b>           |                   |      |        |  |
| Salles d'enseignement général | 80 m <sup>2</sup> | 4    | 4      |  |
| Salles de dégagement          | 80 m <sup>2</sup> | 1    | 1      | Prévoir paroi mobile pour diviser la salle en deux parties |
| Salles spéciales              |                   |      |        |  |
| - musique                     |                   | 0    | 0      | Utiliser espace lect / travail                             |
| - ACT / TMA / sciences        | 80 m <sup>2</sup> | 2    | 2      |  |
| - espace lecture / travail    | 80 m <sup>2</sup> | 1    | 1      | A utiliser pour musique                                    |
| - salle informatique          |                   | 0    | 0      | Mettre info sur chariots                                   |

|  |                   |   |   |  |
|--|-------------------|---|---|--|
| Stockage mat informatique              | 10 m <sup>2</sup> | 1 | 1 | Stockage chariots inform.                              |
| Salle de gymnastique                   | VD 2              | 1 | 1 |  |
| <b>Direction / corps enseignant</b>    |                   |   |   |  |
| Salle des maîtres                      |                   |   |   |  |
| - espace détente                       | 20 m <sup>2</sup> |   | 1 |  |
| - espace de travail                    | 15 m <sup>2</sup> |   | 1 |  |
| - espace rangement / reprographie      | 10 m <sup>2</sup> |   | 1 |  |
| Local pour direction / chef de file    | 15 m <sup>2</sup> |   | 1 | Bureau utilisable pour les entretiens avec les parents |
| <b>Services annexes</b>                |                   |   |   |  |
| Bureau PPLS / autres                   | 15 m <sup>2</sup> |   | 0 | Ce bureau permet d'éviter des trajets aux élèves       |
| Accueil parascolaire                   | 80 m <sup>2</sup> |   | 1 | Utiliser espace lect. / travail                        |
| Infirmierie                            | 10 m <sup>2</sup> |   | 1 |  |
| <b>Intendance / entretien</b>          |                   |   |   |  |
| Local pour mat. + produits d'entretien | 15 m <sup>2</sup> |   | 1 |  |
| Local stockage mat scolaire            | 20 m <sup>2</sup> |   | 1 |  |
| <b>Locaux communs</b>                  |                   |   |   |  |
| WC grands (CYP2)                       |                   | x | x | Selon normes scolaires                                 |
| WC corps enseignant                    |                   |   | x | Selon normes scolaires                                 |

Si les deux cycles sont réunis, l'expression des besoins minimaux devient :

Cycles scolaires CYP1 et CYP2 réunis

| Rubrique                             | Dimension         | CYP1 | CYP2 | Nombre | Remarques  |
|--------------------------------------|-------------------|------|------|--------|--|
| <b>Enseignement</b>                  |                   |      |      |        |  |
| Salles d'enseignement général        | 80 m <sup>2</sup> | 4    | 4    | 8      |  |
| Salles de dégagement                 | 80 m <sup>2</sup> | 1    | 1    | 1      | Prévoir paroi mobile pour diviser la salle en deux     |
| <b>Salles spéciales</b>              |                   |      |      |        |  |
| - rythmique / musique                | 80 m <sup>2</sup> | x    | x    | 1      |  |
| - ACT / TMA / sciences               | 80 m <sup>2</sup> | x    | 2    | 2      |  |
| - espace lecture / travail           | 80 m <sup>2</sup> | x    | x    | 1      | 12 salles de 80 m <sup>2</sup>                         |
| Salle de gymnastique                 | VD 2              | x    | x    | 1      |  |
| <b>Direction / corps enseignant</b>  |                   |      |      |        |  |
| Salle des maîtres                    |                   |      |      |        |  |
| - espace détente                     | 30 m <sup>2</sup> |      |      | 1      |  |
| - espace de travail                  | 20 m <sup>2</sup> |      |      | 1      |  |
| - espace rangement / reprographie    | 10 m <sup>2</sup> |      |      | 1      |  |
| Bureau pour direction / chef de file | 15 m <sup>2</sup> |      |      | 1      | Bureau utilisable pour les entretiens avec les parents |

|  |                   |   |   |   |                              |
|--|-------------------|---|---|---|------------------------------|
| <b>Services annexes</b>                |                   |   |   |   |                              |
| Bureau PPLS / autres                   | 15 m <sup>2</sup> |   |   | 1 |                              |
| Accueil parascolaire                   | 80 m <sup>2</sup> |   |   | 1 | Utiliser espace lect/travail |
| Infirmierie                            | 10 m <sup>2</sup> |   |   | 1 |                              |
| <b>Intendance / entretien</b>          |                   |   |   |   |                              |
| Local pour mat. + produits d'entretien | 15 m <sup>2</sup> |   |   | 1 |                              |
| Local stockage mat scolaire            | 30 m <sup>2</sup> |   |   | 1 |                              |
| <b>Locaux communs</b>                  |                   |   |   |   |                              |
| WC petits (CYP1)                       |                   | x |   | x | Selon normes scolaires       |
| WC grands (CYP2)                       |                   |   | x | x | Selon normes scolaires       |
| WC corps enseignant                    |                   |   |   | x | Selon normes scolaires       |

### Situation des sous-arrondissements (SSA)

La vision présentée ci-dessous est une vision à long terme, et n'est pas réalisable immédiatement sans investissements très importants. Cependant, elle doit permettre de prendre les décisions « politiques » qui s'imposent pour tendre à chaque avancée vers une situation qui se rapproche des règles HarmoS.

#### SSA Concise

Concentration des CYP1 et CYP2 du SSA à Concise et abandon des classes de Corcelles et Provence.

#### SSA Champagne

Selon variante A : Concentration des CYP1 et CYP2 du SSA à Champagne et abandon des classes de Bonvillars et d'Onnens.

Selon variante B : idem ci-dessus, mais en plus avec accueil des CYP2 du SSA de Fiez.

#### SSA de Fiez

Variante A : Concentration des CYP1 et CYP2 du SSA à Fiez et abandon de la classe de Villars-Burquin.

Variante B : Maintien des CYP1 du SSA à Fiez, transfert des CYP2 du SSA à Champagne et abandon de la classe de Villars-Burquin.

#### SSA de Montagny, Les Tuileries et Valeyres

Concentration des CYP1 et CYP2 dans un lieu à définir et abandon des classes des Tuileries, de Montagny et de Valeyres.

#### SSA de Grandson

Mise en place d'un double cycle CYP1 et CYP2, vu le nombre important d'élèves à scolariser par année. Ce double cycle permet également d'accueillir les élèves surnuméraires des autres SSA et ainsi d'équilibrer le nombre d'élèves par classes sur l'ensemble de l'établissement scolaire.

Maintien du cycle secondaire à Grandson.

## **Problématique des infrastructures scolaires de Grandson**

Si on considère la situation actuelle, Grandson a d'abord un problème lié à la vétusté des certaines infrastructures, en particulier celle des pavillons dont l'obsolescence est manifeste. Dix classes sont concernées par cette situation, même si c'est à des degrés moindres pour certaines. Cependant si des mesures sont engagées pour corriger cette situation, il nous paraît primordial de pousser la réflexion sur l'organisation et la localisation des cycles scolaires sur la commune. En effet, la logique voudrait que le bâtiment scolaire dédié au cycle secondaire soit situé à côté de la gare routière, la majorité de ses élèves arrivant en bus. Quant aux cycles CYP1 et CYP2, il serait judicieux de les placer le plus au centre possible de la commune, la grande majorité de leurs élèves venant à pied.

Ces considérations nous amènent à dire que le bâtiment de Borné-Nau devrait être réservé au cycle secondaire et agrandi en conséquence. Cette vision est corroborée par le fait que, d'un point de vue urbanistique, il nous paraît peu judicieux d'imaginer une construction supplémentaire sur le site du collège du Jura où la densité des constructions est déjà élevée.

Parallèlement, en accueillant les classes 9 à 11, Borné-Nau renforcerait son identité de centre scolaire des 21 communes de l'arrondissement.

## **Besoins du cycle secondaire**

Les statistiques montrent que le nombre d'élèves par volées varie entre 105 et 135 unités. Avec le jeu des filières qui prévaut dans les trois dernières années de la scolarité obligatoire (VSB / VSG / VSO), cela signifie qu'il faut ouvrir en général 6 classes par volée, mais assez régulièrement 7 classes, la répartition des élèves entre les filières ne correspondant pas au tiers des effectifs de l'année. Les besoins minimaux en salles de classe normales peuvent ainsi être estimés à 20 unités ( $2 \times 7 + 1 \times 6 = 20$ ) si l'on ne tient pas compte d'une augmentation du nombre d'élève qui pourrait suivre l'augmentation de la population résidante. A cela s'ajoutent les salles spéciales, telles les salles de sciences, de travaux manuels (bois, fer), les salles d'économie familiale, de dessin, de musique, les salles de gymnastique, etc. Il faut également prévoir la possibilité de pouvoir donner des cours à niveau, ce qui implique la mise à disposition d'au minimum 2 classes supplémentaires (les normes du canton en prévoient 4).

Malgré une concentration du cycle secondaire sur le site de Borné-Nau, il serait judicieux de tirer parti des infrastructures du collège du Jura, en ce qui concerne les salles spéciales que sont, les salles de travaux manuels et d'économie familiale. En effet, l'utilisation de ces salles s'étend sur plusieurs périodes d'affilée et ne nécessitent donc que peu de déplacements des élèves. Cette décentralisation par rapport à Borné-Nau n'est donc pas pénalisante pour l'organisation scolaire.

Actuellement le site de Borné-Nau comporte 8 classes d'une surface de  $75\text{m}^2$  chacune, 1 salle spéciale de  $112\text{m}^2$  et une salle de dégagement de  $37\text{m}^2$ , une salle de gymnastique et ses locaux annexes et les salles et locaux nécessaires au fonctionnement de l'établissement. Son agrandissement devrait comporter au minimum 14 salles de classe, pour remplacer les 10 salles obsolètes des pavillons et pouvoir concentrer tous les élèves sur le site. Une salle de gymnastique supplémentaire devrait également être construite pour pouvoir dispenser l'ensemble de heures prévues au programme.



Avec la concentration du cycle secondaire sur Borné-Nau, il faut envisager déplacer la direction générale de l'établissement sur ce même site. En effet, la dimension de du site qui va accueillir entre 350 et 380 élèves, ainsi que l'âge de ceux-ci, militent en faveur d'une présence forte et proche de la direction.

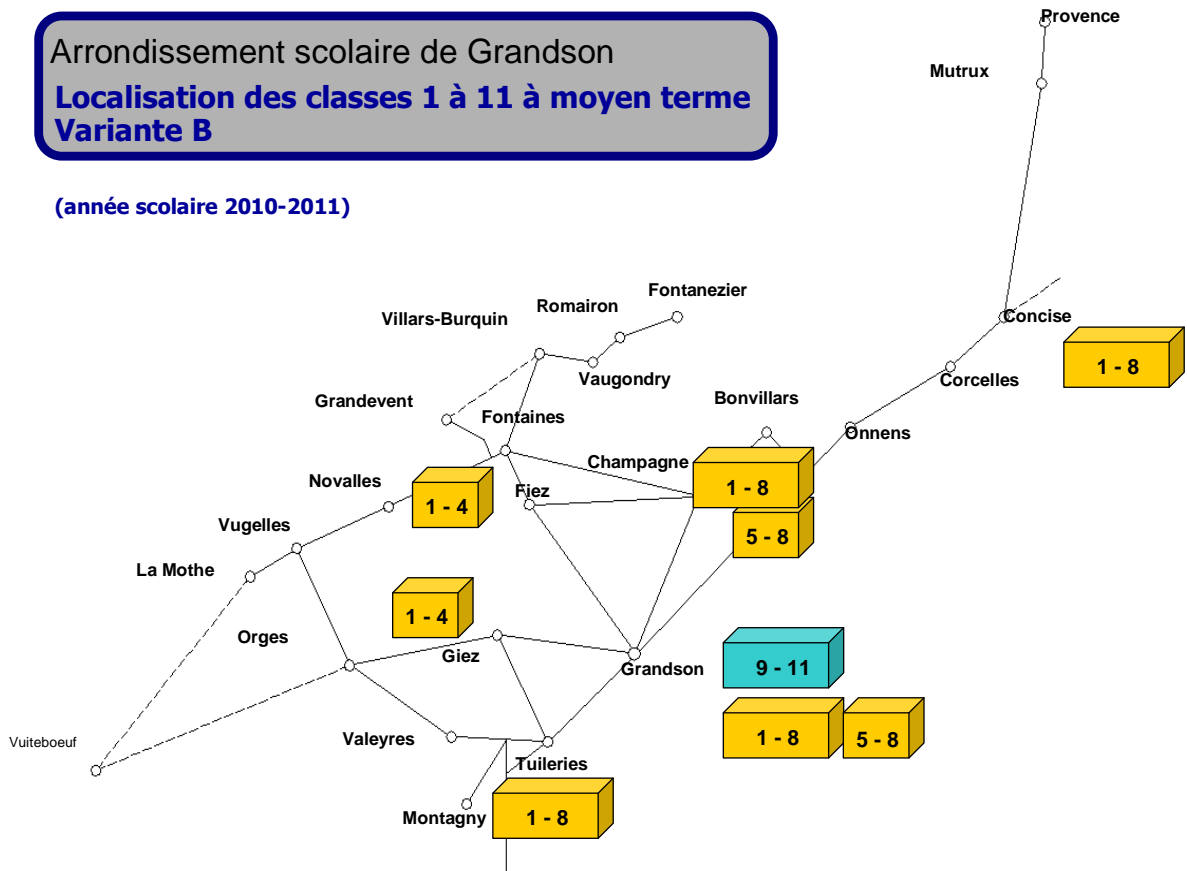
Une analyse plus détaillée des besoins devrait être faite pour établir le cahier des charges de l'agrandissement du site, les chiffres annoncés ci-dessus étant une première estimation rapide des besoins minimaux.

**Besoins des cycles CYP1 et CYP2 à Grandson**

Le déplacement du cycle secondaire sur Borné-Nau libère 8 classes dans le nouveau collège du Jura et 8 classes dans l'ancien collège. Ces 16 classes permettraient d'accueillir 1 cycle CYP1 et 2 cycles CYP2 avec leurs salles spéciales. Le collège de Giez compléterait l'offre en accueillant un cycle CYP1. Le SSA de Grandson serait parfaitement adapté aux règles HarmoS et prêt à recevoir les élèves surnuméraires des cycles primaires des autres SSA.

**Localisation des classes à moyen terme**

La configuration des unités scolaires sur l'ensemble de l'arrondissement pourrait à moyen terme avoir l'aspect suivant :



### Propositions du comité directeur

- Les réflexions menées ci-dessus amènent le comité directeur de l'arrondissement à proposer en première priorité d'adapter le site de Borné-Nau pour y loger les élèves du cycle secondaire et la direction générale de l'arrondissement.  
  
L'ordre de grandeur de l'investissement à prévoir, peut être estimé en première analyse à 14 millions, à +/- 2 millions.
- En deuxième priorité, le comité directeur propose d'engager la réflexion avec la commune de Champagne pour intégrer, aux abords du complexe sportif que celle-ci envisage de construire, un bâtiment scolaire, réalisable en étapes, pour y loger les cycles CYP1 du SSA de Champagne et CYP2 des SSA de Fiez et Champagne.
- Parallèlement à ces propositions, le comité estime que Concise devrait engager l'adaptation de son site et assainir sa salle de gymnastique pour la rendre conforme aux normes de sécurité actuelles. Les besoins supplémentaires en salles de classes peuvent être estimés, en première analyse, à 4 unités. L'ordre de grandeur des investissements à prévoir sur le site peut être estimé à environ 3 millions. Le SSA de Concise répondrait alors aux normes HarmoS.
- Pour le SSA Montagny, Valeyres, Les Tuileries, les réflexions à mener doivent aboutir à proposer un emplacement à légaliser pour y permettre l'implantation d'une unité scolaire pour les cycles primaires du SSA dans le cadre général des réflexions sur le développement de cette partie du territoire de l'arrondissement.

### Considérations générales

Le comité directeur ne se positionne pas sur les infrastructures de l'accueil parascolaire qu'il considère ne pas être de son ressort. Cependant, les lignes directrices du schéma directeur militent, par le fait de l'organisation prévue par HarmoS, pour une concentration des élèves sur un nombre limité de sites. L'accueil parascolaire devrait, pour être efficace, appliquer les mêmes règles et se concentrer près des mêmes sites.

Les propositions du comité directeur doivent être discutées avec les communes sièges des établissements pour fixer les modalités du consensus à trouver pour engager les études de projet, en trouver le financement et faire une proposition concertée à l'assemblée délibérative de l'arrondissement.

Il faut garder à l'esprit, qu'à long terme, les communes de Montagny, Grandson / Les Tuileries, Champagne et Concise sont appelées à se développer, donc à voir leur population en âge de scolarité augmenter. Un renforcement des unités de ces sites, en particulier, de Grandson et Champagne doit rester possible pour permettre d'absorber un surcroît d'élèves.

## **ANALYSE COMPLEMENTAIRE**

La commune de Grandson par la voix de son syndic a demandé que soient analysés les deux scénarios qui consistent, pour l'un à une concentration du cycle secondaire HarmoS sur le site Jura avec pour corollaire une concentration des cycles primaires HarmoS CYP1 et CYP2 du SSA de Grandson sur Giez et Borné-Nau et pour l'autre, à la concentration du cycle secondaire sur Borné-Nau et des cycles primaires sur Giez et le site du Jura.

### **Besoins en locaux du cycle secondaire**

La situation actuelle voit les élèves du cycle secondaire occuper les 8 salles de classe ainsi que les salles de TM et d'économie familiale du collège Jura. Ces élèves occupent également les 8 classes du collège Lac ainsi que la salle de sciences sise au sous-sol du bâtiment. L'ancienne salle de gymnastique, bien que totalement hors normes, sert également.

Les élèves du cycle secondaire occupent aussi les deux fois 4 classes des pavillons vétustes Lac et Colombaires. La salle de gymnastique du collège Jura et les terrains extérieurs attenants leur sont également réservés.

Au total, les équipements dédiés aux élèves du cycle secondaire comprennent l'équivalent de 24 salles de classes, une salle de sciences, deux salles de TM, deux salles pour l'économie familiale, une salle de gymnastique conforme aux normes et une petite salle de gymnastique obsolète.

Par ailleurs, la direction et l'administration sont à l'étroit dans le collège Lac et il manque l'équivalent de 2 à 3 salles de classe et une salle de gymnastique pour permettre une organisation sereine des cours à dispenser.

### **Besoins des cycles primaires CYP1 et CYP2**

Pour satisfaire aux normes HarmoS, il faut prévoir à terme concentrer 1 cycle CYP1 et 2 cycles CYP2 sur le territoire de la commune de Grandson, en partant du principe que 1 cycle CYP1 du SSA de Grandson est localisé à Giez.

Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir un complexe scolaire doté de 12 salles de classe (3x4 salles) et d'environ l'équivalent de 6 salles de classe pour les salles spéciales et de dégagement. A cela s'ajoutent une salle de gymnastique de type VD2 et ses terrains extérieurs attenants, en partant du principe que pour les élèves des degrés +1 à +4 (anciennes classes enfantines et du CYP1 actuel), toutes les heures de sport ne doivent pas obligatoirement être dispensées en salle de gymnastique, les heures de rythmique des futurs degrés 1 et 2 pouvant être dispensées dans d'autres locaux.

Dès lors, l'équipement de base pour un cycle CYP1 et deux cycles CYP2 du SSA de Grandson peut être fixé à l'équivalent de 18 salles de classe et d'une salle de gymnastique de type VD2.

Rappel : Par rapport à la situation d'aujourd'hui, le SSA de Grandson doit recevoir les élèves de ses actuelles classes de 5<sup>ème</sup> et de 6<sup>ème</sup> années, disséminés sur les sites de Champagne, Giez et Montagny, soit l'équivalent de 4 classes.

## **SIMULATIONS SUR LA LOCALISATION DES CYCLES SCOLAIRES DANS LE SSA DE GRANDSON**

### **Scénario A**

#### **Maintien du cycle secondaire (classes +9 à +11) sur le site Jura et concentration du cycle primaire (1 CYP1 + 2 CYP2) sur Borné-Nau**

##### Cycle secondaire

Pour maintenir le cycle secondaire sur le site Jura, il est nécessaire de remplacer par un bâtiment les 8 salles de classe des pavillons Jura et Colombaires.

Il serait également nécessaire de donner, au minimum, l'équivalent en surface, d'une salle de classe à la direction et à l'administration pour leur permettre de travailler dans des conditions normales.

Pour compléter les infrastructures à disposition sur le site, il serait judicieux de prévoir également la réalisation de surfaces complémentaires équivalant à 2 à 3 salles de classe.

Pour pouvoir dispenser le nombre d'heures de gymnastique aux élèves des classes +9 à +11, il faut construire une salle de gymnastique supplémentaire de type VD2.

En résumé, il faudrait, sur le site :

- ⇒ Construire un bâtiment de 8 classes comprenant éventuellement une bibliothèque, soit à l'ouest de la parcelle Jura, soit directement au sud de l'esplanade (bâtiment en contrebas qui n'ampute pas la surface de la cour).
- ⇒ Transformer l'ancienne salle de gymnastique du bâtiment Lac en créant deux salles de classe au niveau du rez (sous les deux salles de classe du 1<sup>er</sup> étage) et deux salles spéciales en sous-sol. Un abaissement du sol extérieur, facile à réaliser, sur les faces sud et est de ces salles permettrait qu'elles ne soient que partiellement enterrées (la surface de la salle de gymnastique est d'environ 180 m<sup>2</sup>).
- ⇒ Agrandir la direction et l'administration en débordant sur une salle de classe du 1<sup>er</sup> étage.
- ⇒ Construire une salle de gymnastique de type VD2.

Afin de créer un centre sportif conséquent avec terrains extérieurs attenants susceptibles d'accueillir des manifestations sportives régionales, voire cantonales, nous préconisons une réalisation de la salle de gymnastique sur le site de Borné-Nau, situé à faible distance du collège Jura, en complément des infrastructures déjà existantes.

##### Cycle primaire

La concentration d'une partie du cycle primaire (1 CYP1 + 2 CYP2) du SSA de Grandson sur le site de Borné-Nau implique la réalisation de classes supplémentaires pour accueillir les volées des classes +5 et +6 actuelles, ainsi que les classes enfantines des Cloîtres.

Il sera également nécessaire de compléter le nombre de salles spéciales (ACM / musique / TMA / sciences / lecture / etc.) et de dégagement actuellement disponibles.

On peut déterminer qu'il faudrait l'équivalent d'environ 18 salles de classe pour permettre un bon fonctionnement du site primaire.

Quant aux activités sportives, la salle de gymnastique actuelle devrait pratiquement permettre de couvrir les heures à dispenser aux élèves du site.

En résumé, il faudrait, sur le site :

- ⇒ Construire un bâtiment de 9 à 10 classes

### Estimation sommaire des coûts du scénario A

| Lieu / objet                                     | Calcul coût<br>CHF | Montant<br>Mio CHF |
|--|--------------------|--------------------|
| <u>Site Jura</u>                                 |                    |                    |
| 1 bâtiment de 8 classes                          | 8 x 500'000.-      | 4,0                |
| Transformation salle de gym bât Lac en 4 classes | 4 x 250'000.-      | 1,0                |
| Transformation direction / administration        | estimation         | 0,5                |
| <u>Site Borné-Nau</u>                            |                    |                    |
| 1 bâtiment de 10 classes                         | 10 x 500'000.-     | 5,0                |
| 1 salle de gym VD2                               | estimation         | 2,5                |
| Total  |                    | 13,0               |
| <b>Coût estimatif sommaire du scénario A</b>     |                    | <b>11 à 15 mio</b> |

### Scénario B

**Déplacement du cycle secondaire (classes +9 à +11) sur le site de Borné-Nau et localisation du cycle primaire (1 CYP1 + 2 CYP2) sur le site Jura**

#### Cycle primaire

Actuellement le bâtiment Lac comprend 8 salles de classe, une salle spéciale et une salle de gymnastique obsolète de 180 m<sup>2</sup> environ. Le bâtiment Jura comprend quant à lui 8 salles de classe, 2 salles de TM et 2 salles pour les cours d'économie familiale. Le site est complété par une salle de gymnastique aux normes et des surfaces de sport extérieures.

La transformation de l'ancienne salle de gymnastique du bâtiment Lac permettrait la création de 2 salles de classe au niveau du rez et laisserait une surface disponible de 180 m<sup>2</sup> environ au sous-sol semi enterré du bâtiment.

Le déplacement de l'administration et de la direction sur le site de Borné-Nau libérerait des surfaces utiles pour y loger la salle des maîtres par exemple et ses locaux annexes.

La salle de gymnastique et ses terrains extérieurs complèteraient les équipements et suffiraient aux besoins du cycle primaire.

Les salles de TM et d'économie familiale du bâtiment Jura resteraient quant à elles, à disposition du cycle secondaire.

En résumé, il faudrait, sur le site :

- ⇒ Transformer l'ancienne salle de gymnastique du bâtiment Lac (transformations relativement légères).

### Cycle secondaire

Comme exprimé plus haut, les besoins du cycle secondaire correspondent à l'équivalent de 28 salles de classe, 2 salles de TM, 2 salles pour les cours d'économie familiale. Deux salles de gymnastique sont nécessaires pour dispenser les heures de sport aux élèves du secondaire (18 à 20 classes à 3 heures de gymnastique par semaine correspondent à 54 à 60 périodes à dispenser).

Le collège de Borné-Nau abrite l'équivalent de 9 salles de classe. Si l'on maintient pour les élèves du secondaire les salles de TM et d'économie familiale du bâtiment Jura, les besoins à compléter sur le site de Borné-Nau correspondent à l'équivalent de 19 salles de classe et d'une salle de gymnastique de type VD2.

A cela s'ajoutent les surfaces pour la direction et l'administration de l'établissement scolaire de Grandson qui devraient être localisées sur le site du cycle secondaire pour renforcer la présence de l'autorité auprès des grands élèves.

En résumé, il faudrait, sur le site :

- ⇒ Construire un bâtiment de 19 à 20 classes
- ⇒ Créer les locaux nécessaires à l'hébergement de la direction et de l'administration sur le site.
- ⇒ Construire une salle de gymnastique de type VD2

### **Estimation sommaire des coûts du scénario B**

| Lieu / objet  | Calcul coût<br>CHF | Montant<br>Mio CHF |
|---|--------------------|--------------------|
| <u>Site Jura</u>  |                    |                    |
| Création de 2 salles de classe dans l'ancienne salle de gymnastique | 2 x 250'000.-      | 0,5                |

|  |                |                    |
|--|----------------|--------------------|
| <u>Site Borné-Nau</u>                        |                |                    |
| 1 bâtiment de 20 classes                     | 20 x 500'000.- | 10,0               |
| Locaux pour direction et administration      | estimation     | 1,0                |
| 1 salle de gym VD2                           | estimation     | 2,5                |
| Total  |                | 14,0               |
| <b>Coût estimatif sommaire du scénario A</b> |                | <b>12 à 16 mio</b> |

### Remarques

La surface (environ 180 m<sup>2</sup>) de l'ancienne salle de gymnastique au sous-sol (semi enterrée) du bâtiment Lac permettrait d'y loger à moindre frais une bibliothèque accessible depuis l'extérieur, ou tout autre local nécessitant un accès indépendant de l'entrée d'un bâtiment scolaire.

Le pavillon de Borné-Nau, sous réserve d'un contrôle de son état de conservation, permettrait également d'avoir des surfaces indépendantes d'un bâtiment scolaire intéressantes.

### **Délais de réalisation**

#### Site Jura

Les terrains du site Jura étant légalisés, les délais de réalisation dépendent pour une part des procédures décisionnelles de l'association et de la commune et d'autre part des procédures de choix des mandataires et de mise à l'enquête des ouvrages.

#### Site Borné-Nau

La zone légalisée du site de Borné-Nau ne permet pas d'accueillir l'ensemble des constructions envisagées à cet endroit, quel que soit le scénario retenu. Pour les bâtiments à réaliser hors zone légalisée, il faut encore tenir compte dans les délais de réalisation, de ceux engendrés par la légalisation des terrains complémentaires nécessaires aux constructions.

Cependant, il est possible de mener plusieurs procédures en parallèle, en particulier celle de la légalisation des terrains avec celles qui précèdent la mise à l'enquête des nouvelles constructions, hors zone légalisée actuelle. Cette manière de faire permet de minimiser l'impact de la procédure de légalisation des terrains sur les délais de réalisation.

**Planification des actions**

**Scénario A**

**Maintien du cycle secondaire sur le site Jura et concentration du cycle primaire sur Borné-Nau**

| Objet / action                                       | 2011    | 2012                | 2013            | 2014            | 2015 |
|--|---------|---------------------|-----------------|-----------------|------|
| <b><u>Nouveau bât site Jura / transf bât Lac</u></b> |         |                     |                 |                 |      |
| <b><u>Nouveau bât site Borné-Nau</u></b>             |         |                     |                 |                 |      |
| Décisions politiques                                 | ■ ■ ■ ■ |                     |                 |                 |      |
| Programme locaux / prép concours                     |         | ■                   |                 |                 |      |
| Concours / choix mandataires                         |         | ■ ■                 |                 |                 |      |
| Projet définitif / enquête                           |         | ■ ■                 |                 |                 |      |
| Mise en soumission des travaux                       |         | ■                   |                 |                 |      |
| Décision crédit d'investissement                     |         |                     | ■               |                 |      |
| Travaux  |         |                     | ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ |                 |      |
| <b><u>Salle de gym VD2 à Borné-Nau</u></b>           |         |                     |                 |                 |      |
| Décisions politiques                                 | ■ ■ ■ ■ |                     |                 |                 |      |
| Procédure de légalisation des terrains               |         | ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ |                 |                 |      |
| Prog locaux / choix mand / projet déf                |         | ■ ■ ■ ■ ■ ■         |                 |                 |      |
| Enquête  |         |                     |                 | ■               |      |
| Mise en soumission des travaux                       |         |                     |                 | ■               |      |
| Décision crédit d'investissement                     |         |                     |                 | ■               |      |
| Travaux  |         |                     |                 | ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ |      |



**Scénario B**

**Déplacement du cycle secondaire sur le site de Borné-Nau et localisation du cycle primaire sur le site Jura**

| Objet / action                             | 2011 |   |   | 2012 |   |   | 2013 |   |   | 2014 |   |   | 2015 |   |  |  |  |  |  |
|--|------|---|---|------|---|---|------|---|---|------|---|---|------|---|--|--|--|--|--|
| <b><u>Nouveau bât site Borné-Nau</u></b>   |      |   |   |      |   |   |      |   |   |      |   |   |      |   |  |  |  |  |  |
| <b><u>Salle de gym VD2 à Borné-Nau</u></b> |      |   |   |      |   |   |      |   |   |      |   |   |      |   |  |  |  |  |  |
| Décisions politiques                       | ■    | ■ | ■ |      |   |   |      |   |   |      |   |   |      |   |  |  |  |  |  |
| Procédure de légalisation des terrains     |      | ■ | ■ | ■    | ■ | ■ | ■    | ■ |   |      |   |   |      |   |  |  |  |  |  |
| Programme locaux / prép concours           |      |   |   | ■    | ■ |   |      |   |   |      |   |   |      |   |  |  |  |  |  |
| Concours / choix mandataires               |      |   |   |      | ■ | ■ |      |   |   |      |   |   |      |   |  |  |  |  |  |
| Projet définitif                           |      |   |   |      |   |   | ■    | ■ |   |      |   |   |      |   |  |  |  |  |  |
| Enquête                                    |      |   |   |      |   |   |      |   | ■ |      |   |   |      |   |  |  |  |  |  |
| Mise en soumission des travaux             |      |   |   |      |   |   |      |   | ■ |      |   |   |      |   |  |  |  |  |  |
| Décision crédit d'investissement           |      |   |   |      |   |   |      |   |   | ■    |   |   |      |   |  |  |  |  |  |
| Travaux                                    |      |   |   |      |   |   |      |   |   | ■    | ■ | ■ | ■    | ■ |  |  |  |  |  |
| <b><u>Transformations bâtiment Lac</u></b> |      |   |   |      |   |   |      |   |   |      |   |   |      |   |  |  |  |  |  |
| Décisions politiques                       | ■    | ■ | ■ |      |   |   |      |   |   |      |   |   |      |   |  |  |  |  |  |
| Prog locaux / choix mand / projet déf      |      |   |   | ■    | ■ | ■ | ■    |   |   |      |   |   |      |   |  |  |  |  |  |
| Enquête                                    |      |   |   |      |   |   |      |   | ■ |      |   |   |      |   |  |  |  |  |  |
| Mise en soumission des travaux             |      |   |   |      |   |   |      |   | ■ |      |   |   |      |   |  |  |  |  |  |
| Décision crédit d'investissement           |      |   |   |      |   |   |      |   | ■ |      |   |   |      |   |  |  |  |  |  |
| Travaux                                    |      |   |   |      |   |   |      |   |   |      |   |   | ■    | ■ |  |  |  |  |  |

### Argumentaire des aspects positifs et/ou négatifs de la localisation des degrés primaires et secondaires sur la commune de Grandson

| Aspect / sujet  | Généralités   | Site jura  | Site Borné-Nau  |
|---|---|--|---|
| Couverture des besoins du secondaire à Jura et du primaire à Borné-Nau.                                 | Remplacement des salles obsolètes des pavillons actuels (équivalent de 10 classes).   | Deux zones permettent de réaliser rapidement un bâtiment de 10 classes sans empiéter sur la cour et les installations sportives extérieures. L'une au sud du site sur parcelle communale, l'autre à l'ouest de celui-ci sur parcelle de la paroisse catholique.  | Une salle de gym de type VD2 supplémentaire doit être réalisée à Borné-Nau pour le secondaire.<br><br>L'accueil du primaire nécessite la construction d'un bâtiment de 10 classes à Borné-Nau |
| Couverture des besoins du secondaire à Borné-Nau et du primaire à Jura.                                 | Abandon des pavillons obsolètes actuels.  | Les salles de TM et économie familiale pour le secondaire actuelles sont maintenues sur ce site.<br><br>Pour le primaire, seul le volume de la petite salle de gym du bâtiment ancien est à transformer pour y loger deux classes supplémentaires.<br><br>Par cette localisation, les élèves du primaire se rapprochent du centre ville. | Ce déplacement nécessite la construction de 20 classes et d'une salle de gym de type VD2 supplémentaires sur le site.   |
| Evolution des besoins pour le primaire et le secondaire en cas de forte affluence de nouveaux habitants | Une évolution du nombre d'élèves en corrélation avec une augmentation de la population va plutôt toucher le sud de l'arrondissement, de Montagny à Concise.<br><br>L'augmentation des élèves du secondaire va se concentrer sur <u>un</u> site alors que pour le primaire, les sites de <u>quatre</u> SSA sont concernés. |  |   |
| Potentialités de développement si le cycle secondaire est localisé à Jura                               | Dans la situation actuelle, la concentration du secondaire à Jura nécessite la construction d'un bâtiment de 10 classes sur le site Jura et un bâtiment de 10 classes pour le primaire et une salle de gym VD2 à Borné-Nau.   | La potentialité pour la réalisation d'un deuxième bâtiment équivalent reste.<br><br>Par contre, la réalisation d'un bâtiment sur les terrains de sport extérieurs est dommageable, comme l'est un rajout moderne au vieux collège, classé en protection 2 des MH.  | Le zonage de Borné-Nau permet de réserver des surfaces importantes pour l'avenir du cycle primaire du SSA de Grandson.  |
| Potentialités de développement si le cycle secondaire est localisé à Borné-Nau                          | Dans la situation actuelle, le déplacement du cycle secondaire sur Borné-Nau nécessite la construction d'un bâtiment de 20 classes sur ce site et d'une salle de gym VD2.<br><br>Pour le primaire aucun volume supplémentaire n'est nécessaire sur le site Jura.  | La potentialité actuelle du site reste entière.<br><br>Un déplacement des salles de TM et d'économie familiale du secondaire sur Borné-Nau permettrait de récupérer dans les volumes actuels l'équivalent de 6 salles de classe.   | Le zonage de Borné-Nau permet de réserver des surfaces importantes pour l'avenir du cycle secondaire de l'arrondissement.   |
| Projection des besoins du primaire pour une augmentation de 25% des élèves du SSA de Grandson           | Nbre actuel d'élèves : 223<br>Nbre supplém (+25%) : 56<br>Correction pour élèves hors zone (+20%) : 67 élèves<br>Equivalent à 4 classes supplém   | Les potentialités de développement du site restent importantes.<br><br>Une utilisation complémentaire du site pour des activités extrascolaires (bibliothèque, cantine, etc) reste entière.  | Le zonage du site permet de réserver des potentialités de développement importantes.  |
| Projection des besoins du secondaire pour une augmentation de 25% des élèves de l'arrondissement        | Nbre actuel d'élèves : 368<br>Nbre supplém (+25%) : 92<br>Equivalent à 5 à 6 classes supplém.   | Les potentialités du site seraient pratiquement toutes utilisées.  | Potentialités de développement importantes.   |

|  |  |   |   |
|--|--|---|---|
| Développement des Hauts de Grandson                                    | Etude en cours   | Le site Jura est bien centré pour desservir les Hauts de Grandson, en particulier pour les élèves des petites classes (élèves primaires de 4 à 13 ans)                    |   |
| Transports   | Plus de 80% des élèves du secondaire ne proviennent pas de Grandson.   |   | La dépose des élèves du secondaire usagers des bus en provenance de l'arrondissement se fait à Borné-Nau  |
| Direction et administration  | La direction et l'administration sont localisées sur le site secondaire actuel, soit à Jura.<br>Pour des raisons de contrôle et de discipline, cette localisation est judicieuse.  |   | Les fournitures scolaires sont localisées à Borné-Nau et sont donc excentrées par rapport à l'administration.<br>Un déplacement du secondaire sur le site concentrerait l'administration au même endroit. |
| Relation élèves – centre ville   | Les grands élèves du secondaire sont les plus portés à fréquenter les commerces du centre ville.   | Site le plus proche du centre ville.  | Site le plus éloigné du centre ville (écart d'environ 300 mètres par rapport au site Jura).   |
| Rapidité de réalisation  | Le fait que la zone de Borné-Nau n'est que partiellement légalisée, il faut compter sur un décalage d'un an par rapport au site Jura, pour parvenir à réaliser de nouveaux bâtiments sur le site.<br>Ce décalage n'est pas rébarbatif en soi et ne doit pas être déterminant dans le choix des localisations du primaire et du secondaire. | Zone légalisée en zone d'utilité publique.  | Zone à légaliser.   |
| Financement d'une réalisation par l'arrondissement                     | Pour limiter son endettement communal, Grandson a intérêt à ce que l'arrondissement prenne en charge l'investissement le plus élevé.   | Si le primaire est concentré à Jura, le montant des transformations à prendre en charge dans le cadre de l'investissement communal est de l'ordre de grandeur du million. | Si le secondaire est déplacé à Borné-Nau, la prise en charge de l'investissement correspondant par l'arrondissement a non seulement un sens, mais est également le plus élevé (sup à 12 mio).             |
| Réalisation de deux constructions de 10 classes ou d'une de 20 classes | Le coût de réalisation de deux constructions de 10 classes est légèrement supérieur à celui d'une construction de 20 classes   |   |   |

Juin 2011